

Conseil de la Communauté Séance du 20 mars 2024

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 14 mars 2024

Date d'affichage :

Le 14 mars 2024

Nombre de conseillers

Communautaires :

En exercice : 33

Présents : 26

Votants : 30

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le vingt mars deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures à l'Espace Communautaire – Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON

Présents : Monsieur Yves AGUITON, Monsieur Brice RAVIER, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean CORNUAULT, Monsieur Lionel CHISSON, Madame Evelyne LAUNAY, Monsieur Luc FAVIA, Madame Chantal ALEXANDRE, Monsieur Vincent RALLE, Madame Karine ROUMANEIX, Monsieur Johnny VERCOUILLIE, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Gérald LETOURMY (suppléant de Monsieur Pascal DUPRE), Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Lionel LEVHA, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARCONNET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Philippe DENIAU, Madame Christine FAUQUET, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Madame Myriam SANTACANA à Monsieur Brice RAVIER, Madame Corinne SIMONEAU à Monsieur Johnny VERCOUILLIE, Madame Gismonde GAUTHER-BERDON à Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Gérard LELEU à Monsieur Luc FAVIA

Excusé(s) : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Marc LEONARD

Secrétaire de séance : Madame Virginie GAY-CHANTELOUP

Délibération n° 2024 - 03 - 02

Administration Générale

Election de membres supplémentaires du Bureau de la Communauté de communes du Val d'Amboise

Monsieur Yves AGUITON, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-1, L.5211-2 et L.5211-10 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 ;
Vu la délibération 2024-03-01 du 20 mars 2024 ;
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 mars 2024.

Considérant que, dans chaque EPCI, les membres supplémentaires du Bureau communautaire sont élus parmi les membres du Conseil.

Considérant que le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amboise a fixé le nombre des membres supplémentaires du Bureau de la Communauté de communes à 9.

Considérant que le Conseil communautaire a désigné 6 membres supplémentaires du Bureau communautaire le 05 juillet 2023 et un 7^{ème} membre supplémentaire le 19 juillet 2023, il convient de procéder à l'élection des 8^{ème} et 9^{ème} membres supplémentaires du Bureau communautaire.

Considérant que l'élection est nominative, à bulletin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Considérant qu'avant de procéder à l'élection, le Conseil doit désigner deux assesseurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **De désigner** comme assesseurs Monsieur Jocelyn GARCONNET et Madame Karine ROUMANEIX
- **De procéder** à l'élection des 8^{ème} et 9^{ème} membres supplémentaires du Bureau communautaire individuellement.

Election n°1 à un poste de membre supplémentaire du Bureau communautaire :

A la demande du Président, les candidats au poste de membre supplémentaire du Bureau communautaire pour l'élection du poste à pourvoir sont appelés à se déclarer.

- o Monsieur Claude CICUTTI est candidat.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Premier tour de scrutin :

Résultats du dépouillement du scrutin :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (bulletins déposés)	30
Nombre de bulletins déclarés nuls	3
Nombre de bulletins blancs	4
Nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12

Résultats des votes :

Monsieur Claude CICUTTI	23 voix
-------------------------	---------

Suite au résultat des votes :

Monsieur Claude CICUTTI est élu membre supplémentaire du Bureau communautaire à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Election n°2 à un poste de membre supplémentaire du Bureau communautaire :

A la demande du Président, les candidats au poste de membre supplémentaire du Bureau communautaire pour l'élection du poste à pourvoir sont appelés à se déclarer.

- Madame Christine FAUQUET est candidate.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Premier tour de scrutin :

Résultats du dépouillement du scrutin :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (bulletins déposés)	30
Nombre de bulletins déclarés nuls	3
Nombre de bulletins blancs	7
Nombre de suffrages exprimés	20
Majorité absolue	11

Résultats des votes :

Madame Christine FAUQUET	20 voix
--------------------------	---------

Suite au résultat des votes :

Madame Christine FAUQUET est élue membre supplémentaire du Bureau communautaire à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Suite aux résultats des votes :

Monsieur Claude CICUTTI est proclamé membre supplémentaire du Bureau communautaire.

Madame Christine FAUQUET est proclamée membre supplémentaire du Bureau communautaire.